



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
5

Séance du 10 avril 2024

Objet

Budget principal du CCAS

Affectation des résultats  
du compte administratif  
2023

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Abi Fadel, Denigot, Brault, Maës, Salitra, Motte-Tchernia et Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :  
Madame Fouchet qui donne pouvoir à Mme Lanson  
Monsieur Lemonnier qui donne pouvoir à Mme Gautier

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :  
Madame Porcher

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du  
Conseil**

En exercice 13

Présents 10

Votants 12

**Vote**

Pour 12

Contre 0

Abstention 0

## BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

-----

### AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M57 applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de 21 387,43 € en excédent de fonctionnement reporté au budget 2024.

DÉCIDE d'affecter l'excédent d'investissement de 16 285,32 € en excédent d'investissement reporté au budget 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pascal Duchêne

